

-----  
COMMUNE DE  
**KERBACH**



## AUTORISATION TEMPORAIRE DE DÉMARCHAGE À DOMICILE

Je soussigné FRITZ Daniel, Maire de la Commune de KERBACH,

donne, par la présente, autorisation à :

- Madame HOLDERBAUM Santa, née le 03/01/1974 à Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne), en possession d'une carte n° 005704-181100-001982-032982, délivrée le 09/08/2018, permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante,
- Madame HOLDERBAUM Candy, née le 02/10/1979 à Meaux (Seine-et-Marne), en possession d'une carte n° 000801-181 100-001981-406826, délivrée le 19/10/2018, ainsi que d'un extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés (Kbis) au 17/07/2022, permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante,

pour effectuer du démarchage à domicile, aussi appelé porte à porte, notamment dans ce cas, de la vente de fleurs, dans la commune de Kerbach, du jeudi 04 août au lundi 08 août 2022 inclus.

Fait à Kerbach le 4 août 2022

Le Maire – Daniel FRITZ

- copie remise aux intéressées
- copie transmise à la Gendarmerie

Par déléation  
Astride STAUDER  
Maire-Adjoint

